



Délibération n° 2015-07 du Comité syndical du Vendredi 13 Février 2015

**PRIX DE LA TRÈS PETITE ENTREPRISE (TPE) CONVENTION 2015 DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTPELLIER**

L'an deux mil quinze le treize février à dix huit heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 février 2015.

Etaient présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLET, Daniel VIALA, Laurent DUPONT, Sonia ARRAZAT, Joëlle GOUDAL, Jean-Noël MALAN, Valérie ROUVEIROL, Jacky GALABRUN, Béatrice NEGRIER, Michel SAINTPIERRE, Agnès CONSTANT, Jean-François SOTO, Louis VILLARET, Frédéric ROIG
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude REVEL, Yolande PRULHIÈRE, Jean TRINQUIER, Claude CARCELLER, Patrick LAMBOLEZ, Philippe SALASC, Marie-Christine BOUSQUET, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Michel GUIBAL, Pierre GUIRAUD, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER, Patrick MOROY
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Considérant qu'il convient de conclure un accord de partenariat avec le porteur de l'organisation du Prix de la TPE qu'est la CCI de Montpellier,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De valider le projet de convention de partenariat ci-annexée, pour une durée minimum d'un an avec reconduction expresse
- ✓ D'autoriser le Président à ordonner le versement de la participation financière du SYDEL qui s'élève à 3000 euros pour l'année 2015, ces crédits étant inscrits au Budget principal du SYDEL,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire et notamment la convention annuelle,

Clermont l'Hérault, le 16 février 2015

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 16 février 2015

Publiée le 16 février 2015

Transmise le 25 février 2015

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET